VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

409 410 rue Carroll, Grande Bâtisse en briques à deux étages.

416 rue Carroll, Bâtisse en briques à deux étages.

514 516 rue Chartres. Bâtisse en briques à quatre étages, contigue au nouveau Palais de Justice, d'un million de dollars. Hôtel St Louis, etc.

1318 rue Bienville, encoignure Liberté Bâtisse en briques, à trois étages, louée à bail $1,500 par an le bail étant dépensé pour les améliorations environ $4,000, esquelles améliorations reviennent au propriétaire à l'expiration du dit bail.

135-37 rue N. Broad, près de Canal. Grande Résidence Double à deux étages.

123 rue Nord Broad, près Canal, Grande Résidence Simple, à deux étages.

220 22-24 rue N. Liberté, près de la rue du Canal.

225 N. Franklin, occupé par une buvette à $900 par an, le bail étant dépensé $4,000 en améliorations, qui doivent revenir au propriétaire à l'expiration du bail.

111-13-17 rue S. Robertson, près de la rue du Canal. Propriété venant d'être réparée

125-129 rue S. Robertson, près de la rue du Canal, Maison Double à deux Etages.

121 rue S. Robertson, Résidence Simple à deux étages, venant d'être réparée.

Dans l'affaire de la succession de Frank Sharp.

No 69 713—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E."

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 13 janvier 1913 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier Dist. et de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 13 décembre 1912, par l'Hon. Geo. H. Theard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

No. 1—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, St. Louis, Toulouse et Vieille-Levee maintenant Decatur, commençant à une distance de quatre-vingt-seize pieds dix pouces de l'encoignure de la rue St. Louis et mesurant trente-quatre pieds trois pouces de face à la rue Chartres sur cent quarante sept pieds six pouces de profondeur sur l'côté ewers vla rue Toulouse, et du côté vers la rue St. Louis une première profondeur de cent quatre pieds neuf pouces, de là se retrécit vers la rue Toulouse une distance de onze pieds sept pouces et quatre lignes et à une deuxième profondeur de quarante-deux pieds neuf pouces, et vingt-deux pieds sept pouces et quatre lignes d'largeur dans l'fond.

Les améliorations sont connues comme les numeros municipaux 514-16 rue Chartres, consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages, ayant magazin, passage pour voitures et environ vingt chambres.

No. 2—Une certaine portion de terrain, y compris toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, désignée par la lettre "C" de l'îlet borné par Bienville, Franklin, Liberte et Iberville, sur un croquis annexe et un certificat de voyer daté du 14 mars 1912, signé par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Selon le dit certificat de voyer la dite portion de terrain commence à une distance de 107 pieds 6 pouces de la rue Bienville et mesure à partir de ce point 28 pieds 5 pouces de façade à la rue Franklin, par une profondeur sur une ligne tirée vers la rue Bienville de 116 pieds 8 pouces et 4 lignes et une première profondeur sur le côté opposé de 86 pieds 3 pouces et 2 lignes, puis s'élargit en sur une ligne tirée vers la rue Iberville, 29 pieds 6 pouces, alors une seconde profondeur sur une ligne parallèle à la rue Iberville de 34 pieds 4 pouces et 6 lignes, jusqu'à la ligne de derriere, qui a 57 pieds 10 pouces et 1 ligne. Etant composée de la totalité du lot original No. 7 et de l'arrière portion des lots originaux Nos. 8 et 9.

La dite propriété est vendue sujette au bail expirant le 1er Décmbre 1914, à raison de soixante-quatre dollars par mois. La bâtisse ou améliorations sont connues comme le No. 325 N. Franklin et occupées comme cafe.

No. 3—Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situe dans le Deuxième District de cette ville, dans le carre No. 346, borné par les rues Broad et Canal avenue et la rue Iberville, autrefois Douane, et la rue White, désigne par la lettre "C" sur un certificat d'arpentage daté du 17 novembre 1886, dresse par D. E. Seghers, voyer en cette ville, annexé pour référence à un acte de vente par Langhans, et a's, à Gaudet, passe pardevant M. V. Dejan, notaire, le 24 décembre 1886, et devant être pris à un point de distance, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Broad et de la rue Iberville, autrefois Douane, et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine, trente-huit pieds quatre pouces et quatre lignes de face sur ladite avenue Broad, la même mesure en largeur dans se fond par cent vingt trois pieds six pouces et une ligne en profondeur sur la ligne de côté No. 113, le plus près de la rue Iberville, autrefois Douane, et cent vingt-trois pieds onze pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du No. 15 vers l'avenue Canal, le dit lot "C" comprenant l'entiere propriété connue comme vieilles séries, Nos. 16 et 16 1-2 rue ou avenue North Broad.

Les améliorations connues comme numéros municipaux 135-137 rue Nord Broad, consistent en une maison double à deux étages contenant environ 12 chambres de chaque côté.

No. 4—Deux certains lots de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier Distric de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, White, Canal et l'avenue Cleveland, autrefois rue Gasquet, et désignée par les Nos. 16 et 17 sur un plan établi par L. W. Brown, voyer, daté du 12 août 1887, annexé à un acte passé devant Andrew Hero, Jr., notaire, le 4 octobre, 1887, et mesurant comme suit, à savoir: Lot No. seize, rente et un pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Broad, cent quatre vingt-onze pieds un pouce de profondeur sur la ligne de côté vers le lot No. quinze, cent quatre-vingt-onze pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No. dix-sept, et trente-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière; et le lot dix-sept trente-et-un pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Broad, cent quatre vingt-onze pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No. seize et cent quatre-vingt-onze pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot No. dix-huit et sur les précédentes lignes en arrière des lots Nos. vingt-et-un et vingt-deux et trente-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière.

Les améliorations connues comme le No municipal 123 rue Sud Broad consistent en une maison simple à deux étages façade en briques, environ quinze chambres, grande écurie, hangar, etc., prises d'eau et d'égoute.

5. Une certaine parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier Distrit de cette ville, dans le carré No. 230 borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, sur un plan de Frank H. Waddill, le 19 avril, 1912, suivant lequel plan ledit lot ou parcelle de terrain mesure trente-neuf pieds un pouce et pas de lignes sur la rue Carroll, la même largeur en arrière sur une profondeur 63 pieds neuf pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos. municipaux 408-10 rue Carroll sur l'arriere de l'Hotel De Soto et consistent en une bâtisse en briques à deux étages.

No. 6—Un certain morceau ou parcelle de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le même carré que le précédent sur un plan de Frank H. Waddill, daté du 19 avril, 1912, suivant le quel plan, ladite parcelle ou morceau de terrain mesure vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Carroll, même larger en arrière sur soixante-trois pieds neuf pouces et pas de ligne en profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme numéro municipal 416 rue Carroll, consistent en une maisse simplt en briques à deux étages.

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Danziger

No. 7—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'îlet No. 120, borné par les rues Bienville, Franklin, Liberte et Iberville, sur le devis et certificat d'arpentage daté du 14 mars 1912, signé par Walter J. Seghers, député voyer de ville, d'après lequel arpentage ledit lot mesure vingt sept pieds neuf pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Liberte de cent vingt sept pieds, et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé se séparant du lot No deux de cent sept pieds, de là il s'élargit à un angle droit, sur une ligne parallèle à la rue Bienville de dix-sept pieds, un pouce, de là il y a une deuxième profondeur de vingt pieds sur une ligne parallèle à la rue Liberté et s'étend à la ligne du fond, laquelle ayant quarante-quatre pieds six pouces et trois lignes, lequel dit lot de terre forme l'encoignure des rues Bienville et Liberte, et est composé du fond du lot original No un et d'une portion du lot original No huit.

Les améliorations sont connues par le No municipal 131 rue Bienville encoignure de la rue Liberte, consistant d'une bâtisse en briques à trois étages et ayant environ 24 chambres.

No 8—Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent désignée par la lettre "B," dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus et d'ailleurs plus amplement décrite, démontre sur l'arpentage annexé ci-dessus pour référence, lequel arpentage ladite portion de terre mesure trente sept pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Liberte, trente sept pieds six pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur une profondeur sur la ligne se séparant du lot "A" de quarante-quatre pieds six pouces et trois lignes et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé de quarante-cinq pieds cinq pouces et quatre lignes. Ladite portion de terre étant composée de la portion du devant du lot original No. neuf et d'une portion du lot No huit.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 229 22-24 rue N. Liberte, consistant d'une rangée de maisons.

No. 9—Trois certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dependances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette vivlyle, dans l'îlet borné par les rues anal, Robertson, asquet et Claiborne, designés par les lettres E, F et G sur un croquis ou plan d'arpentage établi par L. J. Premeaux, ingenieur civil, date du 20 avril 1899 et annexe pour référence à un acte passé devant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 9 mai 1899. Lesdits lots s'adjoignent l'un l'autre, et ceux désignés par les lettres E et F mesurent chacun quinze pieds trois pouces cinq lignes de face à la rue Robertson sur soixante-douze pieds huit pouces une ligne de profondeur entre ligne parallèles, et le lot G measure quinze pieds trois pouces six lignes de face à ladite rue Robertson par soixante-douze pieds huit pouces et une ligne de profondeur, entre lignes paralleles. Ledit lot "G" est borne sur le côté vers la rue Gasquet maintenant Cleveland par une allee de cinq pieds trois pouces de largeur, ouvrant sur la rue Robertson, et lesdits lots E, F et G sont bornes en arriere pas une allée de deux pieds et onze pouces de largeur et trente-quatre pieds six pouces et quatre lignes le longeur, ouvrant sur la ci devant allée sur le côté du lot "G," et lesquelle dites allés sont communes à plusieurs lots les bondant.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 111-13-17 rue Sud Robertson, et consistent en une rangee d'habitations triples, à deux étages, contenant environ six chambres chacune en dix-huit chambres en tout.

No. 10—Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dependances qui y appartiennent, situe dans le Premier District de cette ville, désigne par le lot No huit, dans le carré borné par les rues Robertson, Claiborne, Canal et Cleveland, autrefois Gasquet, sur un plan par Frederick Wilkinson, voyer, le 15 mars 1839, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et mesure en mesure americaine vingt-six pieds sept et 22 millièmes de pouces de face à la rue Robertson par une profondeur de cent-vingt-sept pieds dix et 20/100 de pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme le No municipal 211 rue Sud Robertson, consistant d'une résidence simple à deux étages, ayant douze et environ huit chambres.

No. 11—Un certain lot de terrain ensemble avec les bâtisses en améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situe dans le Premier District de cette ville, dans le carre borne par les rues Robertson, Cleveland, autrefois Gasquet, Claiborne et Canal, et mesurant d'après un devis annexé à un acte passé pardevant S. H. Lewis, ancien notaire, dressé par W. T. Thompson, ingénieur civile et voyer, daté du 4 décembre 1885, vingt-six pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent deux pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, tout en mesure americaine, s'étendant au fond à une allee de trois pieds de largeur en commun audit lot et autres.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 125-29 rue R. Robertson, consistant d'une residence double à deux étages, contenant envoire six chambres de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des biens acquéreurs, et la balance s'il y en a, en un et deux ans, en billets des dits acquéreurs, portant date égales aver l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, le transfert de l'assurance, etc. Les acquéreurs devant assumer au dessus et en plus du prix d'adjudication les taxes de 1912, les loyers ne devant appertenir aux acquéreurs qu'à partir de la date des actes de vente. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Alfred D. Danziger, notaire, aux frais des acquéreurs, 10 00 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

A. W. DANZIGER,
E. M. COHN,
Avocats pour l'exécuteur.

15 déc—15 22 29—Jav 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

No 2021 rue Cadiz près Remparts.

COTTAGE ELEVE

Contenant Cinq ou Six Chambres dans un quartier qui s'enrichit rapidement.

SUR DEUX GRANDS TERRAINS

CLARENCE BERTELL, SR., ET AL., VS SALVADOR C. BERTELL.

No102,419—Cour Civile de District—Division C.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, à la Bourse, 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, JEUDI, le 9 janvier, 1913, à midi, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et suivant un jugement rendu et in en cour siégeante le 27 novembre 1912, et signé en cour siégeante le 4 décembre 1912, par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, Lou, dans le carré No 499, borné par les rues Ond s, Jena, S. Rempart et Saratoga, désignés par les Nos 19 et 20 adjoient l'un l'autre et mesurant chacun 30 pieds, 6 pouces de face à la rue Cadis sur une profondeur de 120 pieds, 5 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant E. L. Weiss, notaire, et pour les taxes de 1912. Un dépôt de 10 0/0 est requis au moment de l'adjudication.

Jos Lautenschlaeger, avocat pour les demandeurs.

8 déc—8 15 22 29—janv 5 9

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Deux terrains de valeur à construction du Septième District.

Rue Hickory, près de l'avenue Carrollton.

Susan Barkley vs David Caffrey et Al.

No 102,223—Cour Civile de District, Div. D.

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. Ramsey, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet—JEUDI, le 9 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu et suivant un jugement rendu et in en Cour ouverte le 26 novembre 1912 et signé en cour ouverte le 3 décembre 1912, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour précité, Division D, dans l'affaire susmentionnée et numérotée et qui m'a été adressé, les propriétés ci après décrites, à savoir—

Deux certains lots de terrains, avec les bâtisses et améliorations et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le septième district de cette ville, désigné par les numéros vingt trois et vingt-quatre de l'îlet No 247, borné par les rues Hickory, (dernièrement Septième), Cohn, Fern (dernièrement Washington) et Burdette, lesquelles dites terrains mesurent chacun trente pieds de face à la rue Hickory (dernièrement Septième) sur 150 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, dans un ou deux ans, devant être représenté par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt à 7 0/0 par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et les clauses usuelles. L'acquéreur devant payer pour acte de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, et devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, avocat pour le demandeur.
Michel Provosty, avocat pour la défenderesse.

8 déc—8 15 22 29—janv 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

1941 rue Perdido, entre les rues Bertrand et Bolivar, résidence simple à deux étages, contenant 5 chambres.

George T. Young et als vs Charles Ritchie.

No 102,342—Cour Civile de District, Division B.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, bureau No 341 rue Carondelet—

JEUDI, LE 2 JANVIER 1913,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en cour siégeante le 22 novembre 1912, et signé en cour siégeante le 29 nov. 1912, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressée, la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations ci-dessus et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet C, borné par les rues Bertrand Gravier, Bolivar et Perdido, et désigné par le numéro deux sur un plan dressé par L. Bringier, voyer, daté le 20 avril 1839, dans le bureau de D. L. McCay, alors notaire dans cette ville, mesurant trente pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Perdido par 121 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, dans un ou deux ans, devant être représenté par un billet ou billets de l'acquéreur, portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant Félix J. Dreyfous, notaire, et devra faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, avocat pour le demandeur.

1 déc—1 8 15 22 29—jan 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.

Pas de Limite. Pas de Réserve.

Mlle Mary Isabelle Polsen et alve Mme Aline Weeks Frost, veuve de Charles H. Dillon et als.

No 102,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 JANVIER 1913

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 décembre 1912 et signé le 9 décembre 1912, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite, Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1514 rue Carondelet, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré borné par la rue Carondelet, l'avenue St Charles, les rues Melpomène et Terpsichore, désigné par le No 19 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, daté du 12 février 1844 et déposé en l'étude de G. K. Springer, ancien notaire, lequel lot mesure d'après ledit plan 28 pieds 8 pouces de face à la rue Carondelet sur 110 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a devant être représenté par l'un de vendeur, portant un intérêt au taux de 8 pour cent par an payable un an après la date avec toutes les clauses usuelles de sécurité de l'acquéreur devant payer les taxes de 1913, dix pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant J. A. Woodville notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. Parsons, avocat pour la demanderesse.

James Legendre, E. T. Florence, avocats pour les défendeurs.

14 déc—14 15 22 29—jan 5 12 14

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE PATRICK J. QUINN.
Attention Marchands de Chevaux et Commerçants.

Un Cheval Bale, un Mulet Blanc, deux Charrettes et Harnais.

A l'encan JEUDI le 26 décembre à 11 heures précises.

A l'écurie 2423 Bradish Alley, entre les rues Rocheblave et Tonti. Bradish Alley est entre les rues Tulane et Gravier

Conditions comptant sur les lieux, devant être vendus suivant un ordre signé par l'Hon Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de Division A maintenant absent en congé, daté et signé le 6 décembre 1912, dans l'affaire de la succession de Patrick J Quinn, No 101,252 C. D. C, Paroisse d'Orléans, Div. A.

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

15 déc—15 22 25 28.

Baccich & de Montluzin.

VENTE JUDICIAIRE

3419 RUE ANNONCIATION.

JEUDI, le 9 janvier 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Adolph J Stein.

No 101,556—Cour Civile de District, Division B

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—A. M. A. Baccich, Encanteur—En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, daté le 19 novembre 1912, dans l'affaire de succession Adolph J. Stein, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 9 janvier 1913, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 158, borné par les rues Jersey, Delachaise, Laurel et l'avenue Louisiana, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur 161 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par le vendeur par achat de la Security Building and Loan Assn par acte devant Frederick Zengel, notaire, daté le 18 mars 1906, enregistré dans le bureau des aliénations, dans le livre 215, folio 563. Et le demandeur prie que justice lui soit rendu, en général, etc.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu comme 7419 rue Annonciation. Louer à $18.00 par mois.

Conditions—Taxes de l'année 1913 devant être acquittées par l'acquéreur. Acte de vente devant Edmond J. Jacquet notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

1er déc—1 8 15 29—jan 5 9

VENTES A D'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON PLACEMENT,
JOLI COTTAGE SIMPLE,
No 1214 rue Burdette.

SUCCESSION DE HENRY CLAY FOSTER.

No 100 859—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 311 rue Baronne—JEUDI, 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K Skinner juge de la dite Cour, Division C, daté du 20 décembre 1912, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Burdette, Fern, (autrefois Washington) Oak (autrefois Quatrième) et l'Hon. E. K Skinner, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois No 321 rue Diana, contenant quatre chambres, sur un certain lot de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 186, borné par les rues Diana, Tête De Armas et l'avenue Brooklyn, et mesurant 32 pieds de face à la rue Diana sur 159 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et désigné sur les plans du susdit ci-devant de la ville de la Nouvelle O. dans comme lot No 6.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1913 en plus et au dessus du prix d'adjudication. Vingt pour cent en argent sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente par devant A. Brian, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une Epicerie et d'une Buvette coin des Rues Valmont et Laurel,

—COMPRENANT—

Un Bon Assortiment d'Epiceries, Liqueurs, Cigares, Installations de Buvette et d'Epicerie, Vitrines, Caisse Enregistreuse, Réservoir à Huile, Coffre-fort en Fer, Réfrigérateur, Balances pour Comptoir, et Balance à Plate-forme.

Succession de John Warnke.

No 102,513—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. B.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 311 rue Baronne—VENDREDI, le 27 décembre 1912, à 11 heures a m., sur les lieux, No 5268 rue Laurel, coin de la rue Valmont en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Hon. Fred. D King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, daté du 13 décembre 1912, il sera vendu à l'enchère publique, en gros, y compris le bon vouloir du dit établissement (et en cas d'enchère insuffisante, sera vendu en lots) L'acquéreur en gros aura le privilège d'assumer le bail non expiré.

Conditions—Comptant.

Johnson & Fernandez, Jr, avocats.

15 déc—15 22 27

Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE JAMES MURPHY.

No 101 094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Au Plus Haut Enchérisseur—Joli Cottage Double No 2608-10 Avenue Tulane entre Broad et Dorgenois.

PAR STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur—Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 23 janvier 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 6 décembre 1912, et d'un autre ordre supplémentaire daté du 17 décembre 1912, signé par l'Hon. E. K. Skinner, remplaçant l'Hon Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, maintenant absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, y compris toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet anciennement 49, maintenant 585, situé par l'avenue Tulane (anciennement rue Bienville), Broad, Gravier et Dorgenois. Le dit lot étant désigné par le No 3 sur un plan de subdivision du dit îlet, en 44 lots, par P. B. O'Hêmon, C. E., date du 10 juillet 1890, annexé pour référence à un acte de dépôt passé devant N. P. Trist, notaire, le 28 octobre 1890, et mesurant d'après le dit plan, 31 pieds de face à l'avenue Tulane par 122 pieds 3 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double de 4 chambres et hangar de chaque côté.

Termes—Comptant. Dix pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication, le solde payable au moment du passage de l'acte de vente devant Arthur Landry, notaire. Les loyers et les revenus reviendront à l'acquéreur de ladite propriété à partir de la date de l'acte de vente. L'acquéreur assumera en sus du prix d'achat les taxes de ville et d'Etat réservées pour l'année 1913. L'acquéreur payera le coût des certificats des Cours de Circuit et de District des State-Unis, cour du bureau des aliénations et d'hypothèques de la Nouvelle-Orléans ainsi que ceux des receveurs des taxes d'Etat et de la ville de la Nouvelle-Orléans

STERN & GUMBEL LTD.
Encanteurs.

Col. Jno P. Sullivan, E. M. Heath, avocats.

22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

AU PLUS HAUT ENCHERISSEUR.

La Commercial Electric Company, Ltd, et autres versus la Witenberg Optical Company.

No 102,818—Cour Civile de District, Division "B"

ATTENTION OPTICIENS.

Le Stock de Commerce Tout Entier de la Witenberg Optical Company.

Consistant en Installations de Valeur, Meubles de Bureau Coffre-fort en Fer, Vendeur Silencieux (Silent Salesman), Vitrines, Miroirs de Cristal avec support, "Opthalmet-r" et support, Articles d'Optique de toute sorte Banc à Ouvrage, Comptoirs, Chaises d'Epreuve et support, Machines à percer les lentilles, Machines Moteur 1/8 H.P., comptes ouverts, et tout ce qui appartient au commerce d'Optique

A l'encan, LUNDI, 30 décembre 1912, à 11 heures a m., sur les lieux, 129 rue CARONDELET

PAR STERN & GUMBEL, LTD—Léonard L. Stern, encanteur—vendra à l'enchère publique, à la date ci-dessus mentionnée en vertu d'un ordre signé le 18 décembre 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les effets mobiliers, meubles de bureau et installations de la Witenberg Optical Company, suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs, 832 rue Baronne.

Bernard Breuna, avocat pour le receveur.

19 déc—19 22 29 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Timothy Foley et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 98.002, Division E, — Avis est par ce présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par M. D. Dimitry, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — Geo W. Flynn, Geo Montgomery, avocats.

14 déc—14 18 22

VENTES A D'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois, No 321 rue Dianna, Alger.

Rue pavée, une ligne de cars électriques au coin.

Succession de Mme Frances McCarter veuve de Jesse Carr.

No 72 723—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI le 31 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 décembre 1912, de l'Hon. E. K Skinner, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois No 321 rue Diana, contenant quatre chambres, sur un certain lot de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 186, borné par les rues Diana, Tête De Armas et l'avenue Brooklyn, et mesurant 32 pieds de face à la rue Diana sur 159 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et désigné sur les plans du susdit ci-devant de la ville de la Nouvelle O. dans comme lot No 6.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1913 en plus et au dessus du prix d'adjudication. Vingt pour cent en argent sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente par devant L. R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 nov—20—déc 1 8 15 22 29 31

ANNONCE JUDICIAIRE
SUCCESSION DE RICHARD H. BROWNE

No 97.595—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, — W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—MARDI le 31 décembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 26 novembre 1912 de l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La résidence solide et confortable en briques, à deux étages et grenier, No 1528 rue Thalie, ayant corridors quatorze chambres, chambre à bain, etc., sur un certain terrain ou parcelle de terre, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 191, borné par les rues Thalie, Melpomène, Prytanée et l'avenue St Charles, la dite parcelle de terre est composée des terrains originaux 14 et 15 et parties des terrains 30 et 31 comme soquis par M. H. Browne le 19 avril 1873, même les parcelles des terrains 30 et 31 vendues au Dr J. Barnett le 23 juillet 1907, par un acte devant F. J. Dreyfous; la parcelle appartenant au défunt étant le tout des terrains originaux 14 et 15 et parties des terrains 30 et 31, et mesurant à peu près cinquante pieds, deux pouces et deux lignes (50' 2' 2") de face à la rue Thalie, sur une profondeur à peu près cent soixante-huit pieds, neuf pouces et deux lignes (168' 9" 2"').

Les terrains sont larges et distribués en jardins et une cour de côté pavée. C'est à une courte distance du district des affaires et dans un bon quartier.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de ladite vente devant être représentée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et endossé par lui portant sept pour cent, (7 0/0) d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilèges sur la propriété et la propriété vendue avec la clause de non aliénation et toutes les autres clauses usuelles; cinq pour cent d'intérêt pour les frais d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur ou porteurs dudit billet. L'acquéreur devant payer en sus et en plus de son offre toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1912. Dix pour cent (10 0/